


SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT		
<b>Identificateur/Fabricant du produit:</b>  The W.W. Henry Company 400 Ardex Park Drive Aliquippa, PA 15001 U.S.A. Tél: (724) 203-8499		<b>FICHE SIGNALÉTIQUE</b>  Utiliser en cas d'urgence seulement: <b>CHEM-TEL</b> – 1-800-255-3924 OU 1-813-248-0585 (à frais virés)  Visitez notre site Web: <a href="http://www.wwhenry.com">http://www.wwhenry.com</a>
<b>Identificateur du produit/Nom commercial:</b> <i>Henry 117 Multipurpose Construction Adhesive</i> (Adhésif polyvalent pour la construction)		<b>Indice de risque SIMD:</b> SANTÉ = *2 INFLAMMABILITÉ = 3 RÉACTIVITÉ = 0 4 = Grave 3 = Sérieux 2 = Modéré 1 = Léger 0 = Minime * = Chronique  <b>Classification SIMDUT:</b> <b>B2</b> – Liquides inflammables; <b>D2B</b> – Matière toxique ayant d'autres effets toxiques
<b>DÉNOMINATION CHIMIQUE</b> Sans objet	<b>FAMILLE CHIMIQUE</b> Pas disponible	<b>FORMULE CHIMIQUE</b> Sans objet
<b>APPELLATION COMMERCIALE ET SYNONYMES</b> Henry® 117	<b>POIDS MOLÉCULAIRE</b> Sans objet	<b>UTILISATION DE LA MATIÈRE</b> Adhésif à base de solvant.

SECTION 2 – INGRÉDIENTS DANGEREUX/COMPOSITION CHIMIQUE						
Ingrédients dangereux	Numéros C. A. S.	% (poids)	OSHA PEL		ACGIH TLV	
			TWA	STEL	TWA	STEL
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	64742-49-0	15 - 40	*500 ppm	P/D	*500 ppm	*1 000 ppm
*Note: La limite PEL d'OSHA inscrite ci-dessus est pour ' <i>n-Hexane</i> '. La limite TLV d'ACGIH inscrite ci-dessus est pour ' <i>Hexane, autres isomères</i> '.						
<b>Cette matière est classée comme étant dangereuse selon la réglementation OSHA (29CFR 1910.1200).</b>						

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS
<b>En cas d'urgence</b> Pâte beige tan pâle ayant une légère odeur de solvant. DANGER! Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent causer un risque d'incendie instantané. Peut être nocif en cas d'inhalation ou d'ingestion. Cause maux de tête, somnolence ou autres effets nocifs pour le système nerveux central. Peut causer une irritation oculaire et respiratoire. Un contact continu ou à répétition peut assécher la peau et causer une irritation.
<b>EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:</b>
<b>Voies d'exposition:</b> Peau, yeux, ingestion et inhalation.
<b>Organes cibles:</b> Yeux, peau, système respiratoire, système nerveux central, système digestif.
<b>Signes et symptômes de l'exposition à court terme (aiguë):</b> <b>Inhalation:</b> Risque de causer l'irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. L'inhalation de concentrations plus élevées risque de causer étourdissements, somnolence, perte de coordination ou autres effets nocifs sur le système nerveux central.  <b>Peau:</b> Le contact direct avec la peau risque de causer une légère irritation.  <b>Yeux:</b> Le contact direct avec les yeux risque de causer une irritation de légère à modérée. Les symptômes peuvent inclure le picotement, le larmolement ou les rougeurs.  <b>Ingestion:</b> Risque de causer l'irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Le produit peut être absorbé par le corps et causer des symptômes semblables à ceux énumérés pour l'inhalation. Ce produit peut présenter un danger d'aspiration. L'aspiration dans les poumons peut causer des lésions pulmonaires pouvant mettre la vie en danger

<b>SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)</b>	
<b>Effets de l'exposition à long terme (chronique):</b> Le contact cutané continu ou à répétition risque de causer une irritation plus prononcée, l'assèchement et la gerçure de la peau (dermatite).	
<b>Maladies aggravées par l'exposition:</b> Affections des voies respiratoires, oculaire ou cutané, déjà existants.	<b>Cancérogénicité:</b> Voir Section 11 «Renseignements toxicologiques».
<b>Autres dangers importants:</b> Voir Section 11 «Renseignements toxicologiques» pour plus de renseignements.	<b>Effets environnementaux potentiels:</b> Voir Section 12 « Renseignements écologiques ».

<b>SECTION 4 – PREMIERS SOINS</b>
<b>Inhalation:</b> En cas d'inhalation, déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux.
<b>Contact cutané:</b> Laver la peau avec beaucoup d'eau et du savon doux tout en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
<b>Contact oculaire:</b> Bien rincer les yeux avec de l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.
<b>Ingestion:</b> NE PAS provoquer le vomissement. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

<b>SECTION 5 – MARCHÉ À SUIVRE EN CAS D'INCENDIE</b>		
<b>Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité:</b> Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Cette matière peut s'enflammer par la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou autres sources d'inflammation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les secteurs les plus bas. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme. Les contenants fermés peuvent éclater s'ils sont exposés à une chaleur extrême ou aux flammes, en raison d'une accumulation de pression interne.		
<b>Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200):</b> Liquide inflammable Classe 1B		
<b>Point d'éclair (Méthode):</b> < -18 °C / 0 °F (Creuset fermé) (basé sur l'hexane)	<b>Limite d'inflammabilité inférieure (% selon le volume):</b> 1,1 (basé sur l'hexane)	<b>Limite d'inflammabilité supérieure (% selon le volume):</b> 7,5 (basé sur l'hexane)
<b>Température d'auto-inflammation:</b> P/D	<b>Produits de combustion dangereux:</b> Oxydes de carbone et autres vapeurs ou gaz toxiques communs à une dégradation thermique des composants organiques.	
<b>Sensibilité aux chocs:</b> P/D	<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques:</b> Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques.	
<b>Moyens d'extinction adéquats:</b> Dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, mousse adéquate ou eau pulvérisée. Ne pas utiliser un jet d'eau.		
<b>Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies:</b> Les pompiers devraient porter un équipement de protection résistant aux produits chimiques approprié et un appareil respiratoire autonome. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés à l'incendie. Suivant l'extinction de l'incendie, bien nettoyer tout l'équipement et les surfaces exposés à la fumée. Éviter de répandre le liquide en combustion avec l'eau pulvérisée utilisée aux fins de refroidissement.		

<b>SECTION 6 – REJETS ACCIDENTELS</b>
<b>Précautions personnelles:</b> Porter un équipement de protection personnelle durant le nettoyage. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié et spécialement lorsqu'une exposition à la vapeur, à la poussière ou à la fumée est une possibilité. Se référer à la Section 8 «CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE» pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.
<b>Déversement/Nettoyage:</b> Ventiler les lieux du déversement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser uniquement des outils antiétincelants durant le nettoyage. Contenir la matière pour éviter que le produit déversé s'infilte dans les drains, les égouts, et les étendues d'eau. Utiliser une matière absorbante inerte et non combustible pour récupérer la matière déversée. Ramasser le produit et le placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Les résidus, même détremés, peuvent être nettoyés avec de l'eau tiède et savonneuse. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

<b>SECTION 6 – REJETS ACCIDENTELS (suite)</b>
<b>Précautions environnementales:</b> Éviter que la matière déversée s'infilte dans l'atmosphère ou les égouts ou les eaux souterraines.
<b>Marche à suivre spéciale en cas de déversement :</b> Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8002). <u>Quantité rapportable DOT/CERCLA (RQ):</u> Aucune rapportée.

<b>SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE</b>
<b>Manutention sécuritaire:</b> Porter un équipement de protection adéquat. Utiliser dans un lieu bien ventilé. Une formation sur les risques potentiels par la vapeur, la poussière ou la fumée est importante pour assurer la santé des travailleurs. L'exposition à l'inhalation secondaire peut se produire pendant le nettoyage de l'équipement, en retirant ou en lavant les vêtements contaminés. Éviter d'inhaler les vapeurs, les fumées ou la poussière. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes ou d'autres sources d'inflammation (ex : outils et appareils électriques). Faire la mise à la terre de tout l'équipement durant la manutention. S'assurer que la flamme d'allumage est bien éteinte sur les chauffe-eau alimentés au gaz. Tenir à l'écart des agents oxydants et autres matières incompatibles. Garder les contenants fermés hermétiquement lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Se laver à fond après la manutention.
<b>Exigences en matière d'entreposage:</b> Entreposer dans un endroit frais (température inférieure à 32,2 °C / 90 °F), sec et bien ventilé. Ne pas entreposer directement au soleil. Interdire de fumer dans le secteur. Protéger contre les dommages.

<b>SECTION 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE</b>
<b>Mesures d'ingénierie:</b> Utiliser dans un endroit bien ventilé. Utiliser une ventilation transversale naturelle, à la source (mécanique) et/ou une ventilation générale afin de respecter les exigences en matière de limite TLV. N'oubliez pas que la ventilation doit retirer les vapeurs de solvant plus lourdes que l'air des secteurs de travail les plus bas.
<b>Équipement de protection personnelle:</b> <b>Protection respiratoire:</b> Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur pour vapeurs organiques homologué NIOSH.  <b>Protection de la peau et autre équipement de protection:</b> Gants imperméables à la matière pour éviter le contact avec la peau. Obtenir les conseils de fournisseurs de gants. Utiliser un équipement de protection s'il y a risque d'exposition au produit. Fournir une douche oculaire et une douche de sécurité à proximité des lieux de travail.  <b>Protection oculaire/visage:</b> Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes à coques afin d'éviter que le produit puisse entrer en contact avec les yeux.
<b>Limites d'exposition permises:</b> Pour les limites d'exposition de chacun des ingrédients, voir Section 2.
<b>Hygiène personnelle:</b> Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'inhalation des vapeurs/poussières/fumées. Ne jamais boire, manger ou fumer dans le secteur de travail. Nettoyer tout l'équipement et les vêtements à la fin de chaque quart de travail.

<b>SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>			
<b>Forme physique:</b> Pâte		<b>Odeur et apparence:</b> Pâte beige tan pâle ayant une légère odeur de solvant	
<b>Seuil de l'odeur:</b> P/D	<b>Densité (eau = 1):</b> 1,12	<b>Pression de vapeur:</b> P/D	<b>Densité de vapeur (Air=1):</b> > 1
<b>Taux d'évaporation:</b> P/D	<b>Point d'ébullition:</b> 62,8 – 71,1 °C (145 – 160 °F)	<b>Point de fusion/congélation:</b> P/D	<b>Solubilité dans l'eau:</b> Négligeable.
<b>% de matière volatile par volume:</b> P/D	<b>pH:</b> P/D	<b>Coefficient de partage huile/eau:</b> P/D	<b>Viscosité:</b> P/D
<b>% de matière volatile par poids (30 min @ 135 °C/275 °F) :</b> 30 - 33		<b>Poids/Gallon:</b> 9,37 lbs (eau = 8,3)	<b>Composés organiques volatils (VOC):</b> 347 g/L (a/eau);351 g/L (sans eau)

<b>SECTION 10 – RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ</b>
<b>Réactivité et stabilité:</b> Stable selon les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
<b>Polymérisation:</b> La polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter:</b> Températures supérieures à 32,2 °C / 90 °F.
<b>Matières à éviter:</b> Agents oxydants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b> Aucun connu. Se reporter aux « Produits de combustion dangereux » dans la Section 5.

<b>SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES</b>		
<b>Données toxicologiques:</b> Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë de chacun des ingrédients.		
<u>Ingrédients:</u>	<u>DL<sub>50</sub> (voie, espèces):</u>	<u>CL<sub>50</sub> (espèces):</u>
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	Pas disponible	Pas disponible
<b>Cancérogénicité:</b> Aucun des ingrédients n'est inscrit dans les listes des produits cancérogènes de IARC, de l'ACGIH, OSHA ou NTP.		
<b>Tératogénicité, mutagénicité, autres effets sur la reproduction:</b> Aucun connu.		
<b>Sensibilisation à la matière:</b> N'est pas sensé causer de sensibilisation respiratoire ou cutanée.	<b>Matières synergiques:</b> P/D	
<b>Propriétés irritantes:</b> Irritant oculaire de léger à modéré. Léger irritant cutané.		
<b>Pour plus de détails, se reporter à la Section 3.</b>		

<b>SECTION 12 – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES</b>
<b>Effets environnementaux:</b> Éviter que le produit s'infilte dans les drains ou les étendues d'eau ou se dépose dans un endroit où il peut affecter le sol ou les eaux de surface. Éviter que le produit s'infilte dans l'environnement.
<b>Caractéristiques environnementales importantes:</b> P/D
<b>Toxicité aquatique:</b> P/D

<b>SECTION 13 – ÉLIMINATION DES DÉCHETS</b>
<b>Manutention et entreposage lors de l'élimination:</b> Manipuler les déchets conformément aux recommandations inscrites dans la section 7.
<b>Méthodes d'élimination:</b> Éliminer les contenants fermés hermétiquement conformément aux réglementations gouvernementales applicables. Éliminer conformément aux règlements fédéral, provincial, de l'état ou municipal. Communiquer avec les agences locales, fédérales ou provinciales pour connaître les règles spécifiques.
<b>RCRA:</b> Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les États-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

<b>SECTION 14 – RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT</b>	
<b>Renseignements sur le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (TMD) au Canada:</b> Ce produit est réglementé pour le transport terrestre au Canada.	
Appellation réglementaire:	ADHÉSIFS
Classe:	3
Numéro d'identification:	UN1133
Groupe d'emballage:	II
Cas spécial:	Ce produit peut être expédié par voie terrestre au Canada comme une 'Quantité limitée' si chacun des récipients internes n'exède pas la quantité limite indiquée à la colonne 6 de l'annexe 1. Se référer à l'article 1,17 pour connaître les exigences relatives à l'utilisation de cette exemption.
<b>Renseignements US DOT 49 CFR :</b> Ce produit est réglementé pour le transport terrestre aux É.-U.	
Appellation réglementaire:	Adhésives
Classe:	3
Numéro d'identification:	UN1133
Groupe d'emballage:	II
Reportable Quantity (RQ):	Aucune rapportée.
Cas spécial:	Le produit peut également être expédié comme 'LIMITED QUANTITY' conformément au 49 CFR Part 173.150 Column 8A. Veuillez également vous référer à 'Special Provision 149', si vous désirez expédier comme une quantité limitée.

<b>SECTION 15 – RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION</b>						
<p><b>Canada:</b>  <b>Renseignements SIMDUT:</b>            Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou plusieurs critères de classification d'un produit contrôlé tel que fourni par la Partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Se reporter à la Section 1 pour la classification SIMDUT de ce produit.</p> <p style="text-align: center;"><b>Le produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la présente fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.</b></p> <p><b>Renseignements CEPA:</b>            Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS (DSL).</p>						
<p><b>États-Unis:</b>  <b>Renseignements TSCA:</b>            Tous les ingrédients sont inscrits sur l'inventaire TSCA.</p> <p><b>Quantité rapportable DOT/CERCLA (RQ):</b> Aucune rapportée.</p> <p><b>SARA TITLE III:</b>  <i>Sec. 313, Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372:</i> Cette matière n'est pas sujette aux exigences de divulgation TSCA puisqu'elle ne contient pas de composant toxique en concentration supérieure aux exigences minimales.</p> <p><b>California Proposition 65:</b>            Au meilleur de notre connaissance, ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme causant le cancer ou tout autre effet nocif sur la reproduction.</p> <p><b>New Jersey Hazardous Substance Lists:</b>            Ce produit contient les substances suivantes devant être divulguées sur l'étiquette du produit::</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><u>Nom chimique</u></th> <th style="text-align: center;"><u>No. CAS</u></th> <th style="text-align: center;"><u>New Jersey Hazardous Substance</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée</td> <td style="text-align: center;">64742-49-0</td> <td style="text-align: center;">Non</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Nom chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>New Jersey Hazardous Substance</u>	Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	64742-49-0	Non
<u>Nom chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>New Jersey Hazardous Substance</u>				
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée	64742-49-0	Non				

<b>SECTION 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS</b>		
Préparée par: The W.W. Henry Company	Numéro de téléphone: (724) 203-8499	Date de préparation: 20 février 2007.

**SECTION 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)****Références:**

1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2006.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche en février 2007.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, bases de données CCInfoWeb 2007 (Chempendium et RTECs).
4. Fiche signalétique du fabricant.
5. US EPA Title III List of Lists – version du 27 janvier 2005.
6. California Proposition 65 List – version du 8 décembre, 2006.

**Abréviations:**

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
 CAS = Chemical Abstract Service  
 CERCLA = Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980  
 CFR = Code of Federal Regulations (U.S.A.)  
 DOT = Department of Transport (U.S.A.)  
 DSL = Domestic Substance List  
 EPA = Environmental Protection Agency (U.S.A.)  
 IARC = International Agency for Research on Cancer  
 MSHA = Mine Safety & Health Administration  
 NDSL = Non-Domestic Substances List  
 NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health  
 NTP = National Toxicology Program (U.S.A.)  
 OSHA = Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)  
 P/D = Pas disponible  
 PEL = Permissible Exposure Limit  
 RCRA = Resource Conservation and Recovery Act  
 SARA = Superfund Amendments & Reauthorization Act  
 S/O = Sans objet  
 SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
 STEL = Short-term Exposure Limit  
 TLV = Threshold Limit Value  
 TSCA = Toxic Substances Control Act  
 TWA = Time Weighted Average

Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique sont fournis à titre de guide pour ceux qui manutentionnent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée de bonne foi par un personnel technique compétent. Ce document n'est probablement pas exhaustif. Les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention peuvent inclure d'autres considérations. Des méthodes de travail sécuritaires doivent être employées lorsque l'on travaille avec n'importe quelle matière. Il est important que l'utilisateur examine les méthodes de sécurité employées lors de l'utilisation du produit afin de s'assurer de leur pertinence.

Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise. W. W. Henry Company n'est pas responsable des dommages, pertes, blessures ou autres dommages accidentels qui pourraient survenir lors de l'utilisation du produit ou suite à l'interprétation des données contenues dans la présente fiche. Cette fiche signalétique est valide pour une période de trois (3) ans.

**Fin du document**